

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque A P A L	Buggy JET 1,3	Fiche d'homologation n° CH 0012 09
--	-------------------	---------------	---------------------------------------

MOYENS D'IDENTIFICATION "Buggy JET 1,3" et "CH 0012 09" sur plaquette (H. Frey-Dubuis)
 "JE" devant No de carrosserie, sur plaquette APAL, les 2 plaquettes se trouvent à droite à l'intérieur de la carrosserie devant le siège du passager
 "AP" devant No du châssis
 Numéro du châssis frappé sur tube central sous le siège arrière
 Signe d'identification du moteur frappé "P" sur bloc-moteur sous la dynamo
 Constructeur APAL SA, Blegny-Tremleur (B) Importateur H. Frey-Dubuis, Langnau a/A

CHASSIS Nombre d'essieux <u>2</u> Nombre de roues <u>4</u> Entraînement <u>arrière</u>	MOTEUR Genre <u>cyl.opposés</u> Temps <u>4</u>
Direction <u>à gauche</u> Assistance <u>-</u>	Marque <u>V W</u> Carbur. <u>B</u>
Frein de service <u>hydr., 2-circuits, exp. interne, s. toutes les roues</u>	Type <u>F</u>
Frein auxiliaire <u>méc. exp. interne</u> Ralentisseur <u>-</u>	Position <u>arrière</u> Nombre cyl. <u>4</u>
Frein stationn. <u>sur roues AR</u> Frein pr. rem. <u>-</u>	Alésage <u>77</u> Course <u>69</u>
Transmission <u>méc., synchronisée</u> Nombre vit. <u>4</u>	Cylindr. <u>1285</u> cm ³ CV-Impôt <u>6,54</u>
Blocage differ. <u>-</u> Crochet rem. <u>-</u> Vitesse max. <u>125</u> km/h	CV-puiss. <u>40</u> (DIN) à <u>4000</u> t/m
CARROSSERIE Forme <u>ouverte avec capote</u> Nombre portes <u>-</u>	Refroidissement <u>air</u>
Tolt ouvert <u>-</u>	Bruit <u>78</u> dB (A) à <u>4000</u> t/m
Nombre de places : Total <u>4</u> ; AV <u>2</u> ; milieu <u>-</u> ; AR <u>2</u> ; Places debout <u>-</u>	Amortissement bruit <u>1/pot 680x Ø100</u> <u>original VW</u>

DIMENSIONS	Voie	AV <u>1350</u>	AR <u>1480</u>
Diam. braquage	G <u>9,10</u>	DR <u>9,10</u>	
Empattement	<u>2150</u>		
	Dimensions ext.	Dimensions int.	
Longueur	<u>3700</u>		
Largeur	<u>AV=1650 / AR=1760</u>		
Hauteur	<u>1400</u>		
Porte à faux	AV <u>720</u>		
	AR <u>830</u>		
	lat. <u>60</u>		

POIDS	Avant	Milieu	Arrière	TOTAL
A vide	<u>240</u>		<u>360</u>	<u>600</u>
	<u>85</u>		<u>195</u>	<u>280</u>
Total	<u>325</u>		<u>555</u>	<u>880</u>
Garantie fabr.	<u>450</u>		<u>710</u>	<u>1000</u>
Dimens. pneus	<u>165 HR 15</u>		<u>ER 70 x 15</u>	
Charge p. essieu	<u>820 (1,6)</u>		<u>950 (1,6)</u>	
	de l'ensemble			
Poids maxi remorquable			<u>-</u>	<u>kg</u>

EQUIPEMENTEquipelement électrique 12 vFeux de route CR (E) Avertisseur optique ouiFeux de croisement CR (E) Feux de position A (E)Feux de gabarit - Feux de brouillard -Avertisseur 1/électrique (1-ton) Niv. sonore 91 (dB/A)Essuie-glace 2/électriques (1-vitesse) Lave-glace ouiFeux arrières CH 1 1107 01 Catadioptrés AR = I (E)Feux stop CH 1 1108 01 Feux de recul -Eclair. plaque contr. 2/séparés Plaque forme haute/oblongueRétroviseur 1/intér. + 1/à gauche Indic. vitesse km/hIndic. direction clign. 6/AV 1 (E) latér. 2164 HELLA AR CH 1 1109 03Avert. clign. - Lampes de travail -

Antivol: commande c.v. ou verrou de direction

INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATIONGenre du véhicule Voiture de tourismeMarque & type APAL Buggy JET 1,3Homologation n° CH 0012 09Forme de la carr. ouverte avec capotePlaces ass.: Total 4 (2 avant)Poids à vide 600 Carburant BCharge utile - CV 6,54Cylindrée 1285 cm³Poids total 1000 Poids del'ensemble -REMARQUES, MODIFICATION ET CONDITIONS: No de châssis du vhc.homologué = AP 115336214Remplace FH CH 0012 09 du 9.6.72Feux AR, stop, clignoteurs AR(20.9.72)Voir fiche complémentaire I

Lieu et date de l'expertise

Zurich, 12.4.72Berne, 9.6.72

La commission d'expertise

(K

Genre du véhicule Voiture de tourisme	Marque A P A L	Type Buggy JET 1,3	Fiche d'homologation n° CH 0012 09
--	-------------------	-----------------------	---------------------------------------

F I C H E C O M P L E M E N T A I R E I .

Conditions:

1. Pour de telles transformations, il ne peut être utilisé un châssis ayant subi un accident.
2. Les véhicules ne peuvent pas être expertisés par des entreprises de la branche automobile selon article 82, alinéa 2 de l'OCE:
3. La firme procédant à la transformation (H. Frey-Dubuis) doit fournir une garantie écrite concernant la bienfacture du travail accompli, aux autorités d'admission compétentes.

Equipement du véhicule: (doit être contrôlé lors de l'immatriculation)

- jantes et pneumatiques selon fiche d'homologation
- sièges baquet avec une largeur intérieure de 380 mm
- dégivreur pour les véhicules avec panneaux latéraux
- les sorties de l'échappement ne doivent pas dépasser le pare-chocs
- les arêtes des garde-boue doivent être bordées
- ceintures de sécurité avec la désignation suivante: CH 7 07 E 05
- dispositifs d'ancrage des ceintures de sécurité avec les mesures 75 x 35 x 2,5 mm
- signal de panne homologué
- déparasitage selon annexe 8 de l'OCE: "B + 2 + 3.1"
- réservoir de carburant original VW
- distance pare-brise - arceau de protection 1040 mm
- le dossier des sièges arrières doit être réhaussé à 51 cm et rembourré
- distance entre le point le plus bas du siège arrière -
arête inférieur de l'arceau de protection 930 mm

Complément du 20.9.72 - Ck

Correction: distance pare-brise - Arceau de protection = 1040 mm.

Complément du 27.12.72 (remplace le complément du 10.7.72)

Complément aux directives de transformation, 3ème alinéa:

La maison suivante est également autorisée à raccourcir des châssis et à procéder à la transformation des véhicules:

Max GEIGER, Carrosserie, Solothurnerstrasse 146, 4612 Wangen a/A

Les agents suivants ne sont autorisés qu'à faire la transformation:

Pierre	Nicolier	Mécanique Sportive	1052 Le Mont / Lausanne
Lambert	Bessard	Garage	1934 Vilette-Bagnes
Ramel G.m.b.H.		APAL-Buggy	4133 Pratteln
	Geschäftssitz		4402 Frenkendorf
Rinaldo	Pellanda	Carrosserie	5607 Hägglingen
Alois	Bühlmann	Automobile	6000 Luzern
T. H.	Lang	Carrosserie	6430 Schwyz
Jaromir	Fristensky	Auto-Elektro, Motos	7000 Chur
Hans	Fetz	Autospenglerei	7252 Klosters-Dorf
P. Juker &	J. Brüniger	Carrosserie	8404 Ober-Winterthur
Ferdinand	Pisch	Garage	9435 Heerbrugg

Remplace fiche complémentaire du 27.12.72 (Signal de panne

(21.2.73)